



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

autistes

Question écrite n° 38649

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la prise en charge des enfants et des adolescents autistes. Il apparaît qu'en France les places disponibles dans les établissements spécialisés sont nettement insuffisantes. L'autisme est une maladie qui exige une prise en charge très lourde, et qui nécessite de gros moyens en personnel. De plus, il n'existe pas de texte réglementant la scolarisation des enfants autistes et, bien souvent, les familles sont confrontées au bon vouloir des chefs d'établissement et des professeurs pour une scolarisation aménagée. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement envisage de prendre des mesures pour améliorer la prise en charge médicale et la scolarisation des enfants et des adolescents autistes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38649

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 2004, page 3269